

Nantes, le 7 septembre 2015

Madame, Monsieur,

Inscrit au sein du volet santé du « Pack 15-30 » en faveur de l'autonomie des jeunes, le Pass prévention contraception permet aux jeunes, garçons et filles, d'accéder à la contraception et au dépistage des infections sexuellement transmissibles, sans avance de frais et de manière anonyme.

Le chéquier du Pass prévention contraception donne droit à deux consultations médicales, à des analyses biologiques ainsi qu'à la délivrance de produits contraceptifs. Pour chaque prestation, le jeune vous remet le ou les coupons du chéquier correspondants. Cette prestation vous est ensuite directement remboursée par la Région des Pays de la Loire, selon les modalités détaillées dans le guide destiné aux professionnels disponible sur le site [www.pack15-30.fr](http://www.pack15-30.fr) à la rubrique Pass prévention contraception.

J'ai le plaisir de vous annoncer le lancement de saison 2015-2016 du Pass prévention contraception. Celle-ci sera marquée par l'ouverture de la possibilité d'obtention d'autotests de dépistage du VIH en pharmacie, en échange des coupons qui s'intitulent désormais « contraceptifs et autotests de dépistage ».

Les autres modalités de mise en œuvre du dispositif demeurent inchangées. Ainsi, en tant que pharmacien-ne, vous êtes toujours invité-e à remettre le chéquier Pass aux jeunes de moins de 20 ans (jusqu'à 19 ans révolus) qui vous le demandent, chez qui vous détectez un besoin d'information sur la contraception ou qui vous sollicitent pour obtenir un contraceptif d'urgence. Sont joints à ce courrier, un lot de chèquiers Pass prévention contraception ainsi qu'une vitrophanie et un guide destiné aux professionnels détaillant notamment les modalités de diffusion et de réapprovisionnement du chéquier.

Je vous invite à détruire les chèquiers saison 2014-2015 qu'il vous resterait et à dorénavant remettre aux jeunes les chèquiers saison 2015-2016 dont les délais de validité sont plus longs et qui permettent la prise en charge des autotests de dépistage d'infections sexuellement transmissibles.

Pour demander à recevoir à nouveau des chèquiers Pass prévention contraception en cours d'année scolaire, pour poser une question ou pour nous faire part d'une remarque sur le dispositif, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse dédiée : [preventioncontraception@pack15-30.fr](mailto:preventioncontraception@pack15-30.fr).

Enfin, je tiens vivement à vous remercier pour votre participation au Pass prévention contraception. L'implication des pharmaciens est en effet déterminante dans la réussite de cette initiative.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Jacques AUXIETTE